



« MUSMAT »
apprendre la MUSique comme sa langue MATernelle
Règlement et inscription pour l'année scolaire 2024/2025

- Les cours ont lieu pendant l'année scolaire sur une période de 30 semaines, réparties en 3 trimestres de 10 semaines chacun
- Les cours sont assurés par des **professeurs formés à la pédagogie MUSMAT** : piano, formation musicale, musique d'ensemble
- Pour les enfants de moins de 7 ans, le parent accompagnateur débute lui-même l'instrument, l'enfant commence l'apprentissage du piano lorsque le professeur estime qu'il est prêt. Pour les enfants de plus de 7 ans, il est demandé que l'un des parents assiste à quelques cours, afin de bien comprendre l'importance de la position à l'instrument et quel sera son rôle à la maison
- La famille doit **assurer l'environnement musical quotidien demandé**, et suivant l'âge de l'élève :
 - Le faire travailler à la maison jusqu'à ce qu'il soit autonome, suivant l'avis du professeur, en respectant les consignes données
 - S'assurer qu'il effectue quotidiennement le travail demandé par le professeur
- Les familles et les élèves s'engagent à **participer activement aux réunions et aux manifestations organisées par l'école et l'association**
- **Les parents ou adultes référents sont responsables de l'élève** pendant les cours pour les enfants de moins de 7 ans, avant et après les cours, et lors de toutes les manifestations organisées par l'école ou l'association organisatrice pour tous les enfants. En cas d'accident, la responsabilité du professeur, de l'école ou de l'association ne pourra en aucun cas être engagée.
- **La reproduction et la diffusion du matériel pédagogique fourni par l'école sont totalement interdites**
- Les cours et les manifestations organisées par l'école ou l'association organisatrice ne peuvent pas être filmés sans l'autorisation préalable du professeur ; **toute diffusion d'images et de vidéos sans autorisation de la direction de l'école est totalement interdite**
- **Les élèves et leurs parents choisissent leur forfait en début d'année : pour les cours collectifs, les élèves s'engagent pour l'année entière ; pour les cours individuels-forfait trimestriel, les 10 cours doivent être réglés au début de trimestre, et pris pendant le trimestre entamé, à l'heure convenu avec le professeur et suivant le calendrier établi**
- **En cas d'abandon, les montants de l'inscription et des cours restent dus sans remboursement possible**
- **Aucun remboursement** n'interviendra en cas d'absence de l'élève à l'heure fixé, et le professeur n'est pas tenu de remplacer le cours. **Les élèves ou les parents doivent avertir le professeur** en cas d'absence
- En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé, sur la base de 10 cours par trimestre
- Un droit d'inscription annuel est à verser à l'école, pour les frais administratifs et de fonctionnement. Le paiement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de MUSMAT, ou en espèces, accompagné du formulaire d'inscription rempli. Une réduction est appliquée à partir du 2^{ème} membre de la même famille. Les créneaux horaires seront réservés en suivant l'ordre de réception des documents
Ce droit d'inscription n'est pas remboursable
- **Les montants des cours sont fixés dans la grille de tarifs** ci – jointe : le paiement s'effectue directement au professeur, **au premier cours dispensé**
- **Les professeurs sont responsables des cours** qu'ils assurent et déterminent eux-mêmes leurs horaires, qui ne pourront être fixés définitivement qu'après la rentrée scolaire



« La MUSique MATernelle »: apprendre la musique comme la langue maternelle
Pour enfants à partir de 3 ans, adolescents et adultes

GRILLE DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE – SAINT-QUAY-PORTRIEUX 2024/2025

INSCRIPTION - COURS INDIVIDUELS / FORFAITS TRIMESTRIEL

COURS INDIVIDUELS/FORFAITS TRIMESTRIELS	INSCRIPTION ANNUELLE	FORFAIT TRIMESTRIEL
1 – FORFAIT ENFANT/PARENT 45 mn <i>de cours individuel et jeux musicaux</i>	58 €	390 € ou 3 X 130 €
2 - COURS INDIVIDUEL 20 mn <i>Enfants moins de 7 ans</i>	58 € 30 € à partir du 2^{ème}	180 € ou 3 X 60 €
3 - COURS INDIVIDUEL 30 mn <i>Enfants 7 à 11 ans, adolescents et adultes débutants</i>	58 € 30 € à partir du 2^{ème}	273 € ou 3 X 91 €
4 - COURS INDIVIDUEL 40 mn <i>Elèves + de 11 ans, adolescents et adultes</i>	58 € 30 € à partir du 2^{ème}	354 € ou 3 X 118 €
5 – COURS INDIVIDUEL 60 mn <i>Elèves avancés, adultes</i>	58 € 30 € à partir du 2^{ème}	504 € ou 3 X 168 €

COURS INDIVIDUELS A L'UNITE

STATUT	COURS 30 mn	COURS 40 mn	COURS 60 mn
INSCRIT (58 € - 30 € à partir du 2^{ème})	30 €	38 €	55 €
NON INSCRIT	35 €	43 €	60 €

Nous rappelons que, contrairement à la plupart des institutions musicales, l'école MUSMAT ne bénéficie d'aucune subvention : elle doit assurer, ainsi que les professeurs, les charges, les taxes, les frais administratifs, comptables, et les frais de fonctionnement